

CONDITIONS DE L'AUBRE
Ce Journal se publie trois fois par semaine les Mardi, Jeudi et Samedi matin. Le prix de la souscription est de QUATRE PIASTRES par année payables par semestres et d'avance pour la ville et deux fois par semaine pour la campagne, les MARDI et VENDREDI midi. La souscription est de trois piastres par année, outre le port, que chaque souscripteur devra payer au Bureau de Poste. On paie au commencement du semestre. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois. Le Bureau de l'Aurore est établi rue St. Amable, près le Marché Neuf. Les Correspondances doivent être adressées et toutes réclamations faites francs de Port à F. INQ-MARS propriétaire.



JOURNAL LITTÉRAIRE POLITIQUE ET COMMERCIAL.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, 1er. insertion 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1er. insertion 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessous de dix lignes, 1er. insertion par lignes 4d. — Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d.
Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer chaque fois que le nombre d'insertion qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.
Imprimé et publié par P. CINQ-MARS RUE ST. AMABLE.

MELANGES.

A TOUT SEIGNEUR, TOUT HONNEUR.

LA GAGNERIE.

Si les rives de la Loire sont vantées, et à juste titre, d'Amboise au Croisic; si le Tasse et le R. P. Martin Marteau ont cru devoir les chanter, je ne vois pas pourquoi les rives du Cher, cet autre petit fleuve qui, conjointement avec la Loire, son canal de l'Indre, encadre étroitement la belle ville de Tours, ne revendiqueraient pas le même honneur? Rien n'est pittoresque comme ce chaînon riverain dont les anneaux sont St-Avertin, Larçay et Veretz. C'est, sans contredit, sinoi la plus belle, au moins l'une des plus jolies contrées de la Touraine, qui au compte beaucoup. Imaginez un fragment de route de douze kilomètres, pour parler suivant le texte de la loi. A droite, on allant à Bléré et de Bléré au fameux château de Chenonceaux, car cette route y conduit tout droit, s'entassent des masses de rochers; à gauche, descend derrière vous le Cher; le Cher, dont les eaux sont habituellement si limpides que l'on distingue aisément, dans les endroits les plus creux, un sable fin et doré, mêlé de moules blanches et de bigorneaux noirs; le Cher, qui s'en va paisiblement se jeter à la Loire au-dessous de V. Landry.

Malheureusement, depuis Marichal (Creuse), où le Cher prend sa source, jusqu'à Villendry (trois lieues de Tours); il est coupé par une myriade de petits affluents sans nom, qui, à l'époque où se manifestent d'ordinaire les crues, se gonflent, prennent des allures de torrent et se précipitent dans ses eaux. Forcé alors de sortir lui-même de ses limons naturelles, il gronde et roulement, s'élève sur les berges, les dépasse et se répand en nappes jaunâtres dans les bassins herbueux de la Gloriette. Mais ne craignez pas qu'il y séjourne longtemps. La fougue des affluents satisfaite, il se ramasse par quartiers, se replie sur lui-même et rentre timidement dans son lit, laissant aux prairies, pour dédommagement, un sédiment précieux qui rend leurs foins les plus vantés du pays.

Voilà pour le fleuve, passons aux rochers. Les rochers commencent au pied du château de Grammont. Jus du milieu de la magnifique avenue qui part de Tours à Bourgueil, ils ressemblent à une scie colossale dont les angles saillants sont couronnés par des villas délicieuses, et dont les angles rentrants renferment ou des vallées verdoyantes, ou de petits chemins vicineux, percés dans le feuillage des chênes et des ormes. Franchement, les rives de la Loire ne pouvaient désirer de plus dignes pendant.

Quant à la route, elle n'a de rivale nulle part ailleurs qu'en Touraine. On la prendrait pour la grande allée d'un grand parc. A droite, sont symétriquement ménagées dans le roc une centaine de caves copieusement approvisionnées, et au-dessus de ces caves se dressent, comme d'éclatants diadèmes, des touffes de chènes, de noisetiers, d'aubépines et de cerisiers sauvages au fond desquels sont enfoncés des Eldorado. Enfin un magnifique rideau de peupliers s'étend fièrement à gauche vers les cieux pour delà plonger en se mirant dans le Cher, et donner, cinq heures par jour, une ombre fraîche aux piqueurs.

Donc, un jour du mois d'août 183... dans l'après-midi, un tilbury de louage parcourait pour la grande allée d'un grand parc. A droite, sont symétriquement ménagées dans le roc une centaine de caves copieusement approvisionnées, et au-dessus de ces caves se dressent, comme d'éclatants diadèmes, des touffes de chènes, de noisetiers, d'aubépines et de cerisiers sauvages au fond desquels sont enfoncés des Eldorado. Enfin un magnifique rideau de peupliers s'étend fièrement à gauche vers les cieux pour delà plonger en se mirant dans le Cher, et donner, cinq heures par jour, une ombre fraîche aux piqueurs.

Arrivé à St-Avertin, piquante bourgade que la route vient couper en deux, il s'arrêta un instant. La journée était magnifique. Comme disent les poètes, le ciel était bleu, les eaux étaient calmes, et dans l'air roulaient de parfums. Il mit pied à terre, afin de pouvoir plus aisément s'ex-tasier. La curiosité satisfaite, il remonta en voiture, traversa Larçay, joli hameau placé sur la côte, en forme d'espalier, et arriva sur le forum de Veretz, ce charmant village que Grécourt appelait son paradis terrestre. Là se bornait son voyage.

Le forum de Veretz n'est pas très spacieux. Réduit à ses proportions réelles, il se compose d'un petit terrain communal bien modeste, au milieu duquel se voit, à l'ombre d'énormes tilleuls, une fontaine qui mérite une courte mention. C'est une barrique de pierre sur le dos de laquelle, chose bizarre, se tient Bacchus à califourchon. Le robinet de cette barrique laisse échapper une eau de roche, qui décrit une courbe gracieuse, et tombe en murmurant dans un bassin de deux mètres carrés.

Dans quel but allégorique a-t-on placé cette fontaine sous l'invocation de Bacchus, plutôt que sous celle d'une Naiade? On dit que c'est parce que les habitants ayant un culte trop fervent au dieu de la vendange, on a voulu leur faire ordonner par lui-même de mettre du Peau dans leur vin.

Un homme vêtu d'une blouse bleue bordée de rouge sur les manches et sur le collet, d'un pantalon de toile écru, de gros sabots, et la tête couverte d'un bonnet de coton, était assis au pied de l'un des tilleuls.

En voyant le tilbury s'arrêter cet homme se leva, puis, avec une allure plus leste et plus dégagée que ne l'est d'ordinaire celle des paysans de la Touraine, s'avançant le bonnet à la main :

— Ne serait-ce pas, dit-il, à M. le chevalier Hector d'Artigny que j'ai l'honneur de parler?

— A lui-même. Vous êtes sans doute la personne que l'on devait envoyer au devant de moi?

— M. le chevalier l'a dit, répliqua le villageois en saluant.

— A or, vous vous nommez monsieur Chenu?

— Comme vous voudrez. Dite-moi, alors, père Chenu (puisque cela peut vous être agréable), où prenez-vous d'ici la Gagnerie?

— Parh'en, mon-ieur, vous n'avez qu'à lever un peu le nez..... plus haut..... plus haut que ça encore..... Bon!..... Ne découvrez-vous pas, à travers ces noyers, un toit?

— Un toit en ardoises?

— Positivement. Eh bien, c'est là la Gagnerie.

— Diab! cela me fait l'effet d'être au moins à cinq cents pieds au dessus du niveau du Cher.

— S'il n'y a que ça! observa le villageois.

— Et comment fait-on pour grimper là haut?

— On fait comme les autres, donc, on grimpe.

— Et les voitures, et les chevaux?

— Ah! c'est différent; les voitures et les chevaux ont un chemin à eux; ils font le tour.

— Le tour de quoi?

— De la montagne.

— Un mot encore, père Chenu? Pouvez-vous indiquer cette voie à mon domestique? Il la prendra avec la voiture, et vous, vous m'accompagnez par le chemin où il faut grimper?

— Avec plaisir, monsieur.

Il monta sur le marche pied du tilbury, pendant qu'Hector jetait un coup d'œil rapide sur le bourg; puis, frappant au poing sur l'épaule du groom :

— Hola, hé, garçon, lui dit-il, je crois que tu dors!

gurs, est-ce que tu crois, par hasard, que j'ai la brèche?

— Tiens, c'est vous, père Chenu! Comment ça va-t-il, père Chenu? et chez vous tout de votre part?

— Allons, allons, firaud, assez! Connaissez-vous le chemin de la Gagnerie?

— Cette question! Je m'en vais prendre à droite, passer tout du long de l'église, filer devant moi jusqu'au sommet de la colline. Une fois là, je tournerai à gauche et je m'arrêterai devant un grand portail en bois gris. C'est-y ça?

— C'est-ça même. En route, mauvais troupe, et tâche de ne pas musarder.

— Soyez tranquille, père Chenu!

Le tilbury s'était à peine mis en marche que le villageois avait rejoint Hector.

— Maintenant, dit-il, quand M. le chevalier le voudra, je suis à ses ordres.

— Marchons donc, répondit le jeune homme après avoir consulté sa montre, car je n'ai pas un seul instant à perdre. L'heure est plus avancée que je ne pensais. Ils s'engagèrent dans une petite rue du bourg, et d'Artigny fut bientôt là même de s'assurer que son vieux guide ne lui en avait point imposé.

Il y a environ vingt ans, les habitants des pays hauts, comme l'on dit par là, étaient obligés, pour se rendre chez eux, de prendre la route des voitures et de faire ainsi un quart de lieue de plus que s'ils avaient pu y arriver en ligne droite. Cela les contrariait beaucoup mais pourtant, comme il n'y avait que Dieu qui pût leur faire une échelle ou un escalier d'une dimension assez titanique pour gravir au sommet du mont, ils devaient silencieusement leur douleur, quand un événement imprévu vint leur prouver que l'œil du grand architecte du monde ne s'était pas complètement détourné d'eux. Une nuit du mois de juin, un violent orage éclata, si violent et si continu que Veretz fut littéralement englouti. Les plateaux supérieurs avaient été rapidement inondés. Le lendemain, à l'aube du jour quand les habitants s'éveillèrent, que l'on juge de leur étonnement. Ce gigantesque escalier après lequel ils soupiraient depuis vingt ans, Dieu ne leur avait en une seule nuit, fabriqué. Le bien ne vient-il pas en dormant? Les eaux, un instant contenues par les mouvements du terrain, avaient cherché une issue; comme il n'est pas dans leur habitude de prendre le chemin le plus long, avisant une vigne qui par sa position en aval favorisait leur plan de fuite, elles s'étaient sans façon frayé un passage au travers et étaient descendues comme la foudre vers le Cher en poussant les terres dans leurs flots. Le propriétaire de la vigne, furieux de ce morcellement, qui lui enlevait dix chaînes de vigne, voulut d'abord faire juger la question en commodo et incommodo, mais réfléchissant qu-, dans le cas où il lui serait alloué quelques dommages-intérêts, il ne pourra t répéter ses droits contre Dieu, qui ne le paierait vraisemblablement que dans l'autre monde, il se ravisa, et bien lui en prit.

Voilà comment la commune se trouva dotée d'un chemin perpendiculaire, qui ressemble plus au fil caillouteux d'un torrent qu'à un chemin, mais qui n'en est pas moins d'une grande utilité aux montagnards du canton.

Hector écoutait encore, tout en se cramponnant à des racines sorties de terre, cet épisode que lui contait le père Chenu, lorsqu'il se trouvèrent à la porte de la Gagnerie.

(Avant d'aller plus loin, le lecteur voudra bien nous permettre d'ouvrir ici une parenthèse, afin de lui faire observer que cette nouvelle est scrupuleusement historique, et non du domaine de notre imagination; que les personnages existant ou ont existé.

Des motifs de haute convenance nous ont seulement imposé l'obligation d'en déplacer la scène et de remplacer les noms véritables par des noms supposés.) La Gagnerie était un ancien castel dont l'étymologie ne nous est pas parfaitement connue. Si l'on en juge par ses principales constructions, son origine remonte au quinzième siècle, époque à laquelle la famille des Lannoy possédait l'importante baronnie de Veretz. Située sur le point le plus avancé d'une langue de terre qui s'élançait intérieurement vers le bourg, comme la couronne d'une place forte, elle commandait une immense étendue de pays. On chercherait long-temps dans le département, dont on sait cependant la richesse sous ce rapport, une position à la fois plus pittoresque, plus formidable et plus riante.

En face d'une vieille tour, qui sert aujourd'hui d'observatoire, se déploient, tracés à grands coups de pinceau, les rives de la Loire, inscrites, comme une brillante mosaïque de maisonnettes, de fabriques, de châteaux; et, au bas de ces rives à jamais célèbres, le grand et capricieux fleuve, traînant, unies comme une glace, ses eaux argentées du milieu desquelles se détachent, ainsi que d'énormes t-pazes, une trentaine d'îlots verdoyants. En deça du fleuve, se voit le bourg de Montlouis, qu'illustra le roi d'Angleterre Henri II, en y assemblant, au mois d'octobre 1170, cent évêques devant lesquels il fit sa paix avec St. Thomas de Cantorbéry, dont il n'ordonna pas moins l'assassinat quelques mois après. Puis, entre Montlouis et Veretz, un bassin si vaste que l'œil ne peut entièrement l'embrasser. Les deux côtés de ce bassin sont limités, à l'est, par le fameux manoir de la Bourdinière, dans lequel, en 1565, naquit la belle Gabrielle d'Estrées; et à l'ouest, autant que la vue peut s'étendre, par Tours et les deux flèches de sa gothique cathédrale, dont les silhouettes se découpent sur le blanc irisé des cieux.

Six heures sonnent au moment où Hector entra à la Gagnerie. Attiré tout d'abord comme par un instinct magnétique vers l'Observatoire, il se laissa, pendant près d'une heure et sans s'en douter, aller à tout le charme que lui causait la découverte de ce panorama majestueux. Puis, ébloui, ses yeux se reposèrent avec bonheur sur le bourg. Le soleil était aux trois quarts couché. De tous côtés, les campagnes s'enveloppaient dans une pénombre mystérieuse, qui donnait déjà aux moindres objets une forme fantastique. A ses pieds, Hector vit groupées les maisons du bourg, au devant desquelles descend le Cher, qui, en ce moment, reflétait le disque mourant du soleil; et les ruines du vieux et célèbre château de Veretz, dont la Gagnerie devait être autrefois la sentinelle avancée.

Livré à mille rêveries qui provenaient autant du divin spectacle offert à ses regards, que de l'incroyable position dans laquelle il se trouvait depuis peu de jours, Hector oubliant que le temps s'écoulait, et que lui-même le premier l'avait observé à son guide. La mère Blondel se chargea de lui rappeler.

STANISLAS BELLANGER. La suite au prochain No. (Commence.)

On nous a prié de reproduire sur l'Aurore le programme du collège de l'Assomption qui a paru sur les Melanges Religieux du 13 Août. "Le programme du collège de l'Assomption que nous publions aujourd'hui peut donner une idée des améliorations qui ont été introduites dans son système d'éducation. On nous a observé aussi que plusieurs musiciens avaient exécuté, durant les exercices littéraires de ce collège plusieurs pièces qui faisaient honneur à leur talent et à leur bon goût. Ce qui en relevait encore le prix c'est que cette bande de musique s'était organisée d'elle-même pour rendre les exercices plus solennels et délasser les esprits de la sécheresse des matières classiques par des accords mélodieux. Honneur donc à ceux qui savent faire un si bel usage de leur talent. Honneur aux Canadiens qui font de si nobles efforts pour encourager et faire aimer l'éducation." Histoire du Canada analysée par les élèves. Histoire Romaine, do do Histoire des Croisades, do do Voyage de Gêramb, do do Histoire des Empereurs et du bas-empire, do do Histoire moderne jusqu'à nos jours. Anologie de la fable avec l'histoire sacrée. Histoire du peuple de Dieu. Histoire des Divinités du Paganisme. Histoire p olane. Géographie: En Eléments et Syntaxe, premiers rudiments de la géographie, avec la géographie étendue répondant aux histoires particulières de ces deux classes. En Méthode, géographie dans toute son étendue:—En Belles-Lettres, géographie

comprenant les faits principaux qui ont eu lieu dans chaque lieu.

Grammaire latine, française anglaise réduite en pratique par des exercices journaliers.

L'Anglais s'enseigne dans toutes les classes. Belles-Lettres, Philosophie, mathématiques, physique, etc. etc. Arithmétique dans toutes ses branches et la tenue des livres simple et composée.

DISTRIBUTION SOLEMNELLE DES PRIX. Au Collège de l'Assomption. Belles-Lettres.

Prix d'Excellence.—Albert Lacombe. 1er accessit.—Camille Piché.—2d. Ugel Archambault.

Amplification Française, 1er. prix.—Louis Lesage.—2d. Théophile Juneau, A. Lacombe.—3e. U. Archambault.

1er. accessit.—Alexandre Archambault.—2d. Uldric Duprat.

Amplification Latine, 1er. prix.—C. Piché. 2d. U. Duprat.

1er. accessit.—Urgol Desmarais, U. Archambault.—2d. A. Archambault.—3d. Guillaume Mount.

Version, 1er. prix.—U. Desmarais.—2d. C. Pêche.

1er. accessit.—U. Archambault, —2d. U. Duprat, A. Lacombe.—3e. A. Archambault.

Vers Française, 1er. prix.—C. Piché.—2d. U. Duprat.

1er. accessit.—U. Archambault.—2d. A. Lacombe.—3e. L. Lesage.

Vers Latins, 1er. prix.—C. Piché.—2d. A. Lacombe.

1er. accessit.—U. Duprat, U. Archambault. 2d. U. Desmarais.—3e. O. Désorcy. Accessit.—G. Mount.

Prix de Belles-Lettres.—O. Désorcy. Accessit.—G. Mount.

Prix de Géographie.—A. Lacombe. 1er. accessit.—U. Archambault.—2d. U. Duprat.—3e. L. Lesage.

Versification et Méthode. Excellence, 1er. prix.—Zéphirin Poulin.—2d. Théophile Michon.

Accessit.—François Biron.

Version, 1er. prix.—Z. Poulin.—2d. T. Michon.

1er. accessit.—Joseph Bricot, F. Biron.—2d. Siméon Morin, Henri Morin, 3e. Jérémie Laporte.—4e. Florent Bourgen.

Thème Latin, 1er. prix.—T. Michon.—2d. Z. Poulin.

1er. accessit.—F. Biron.—2d. J. Bricot.—3e. Jean-Marie Lapierre.

Vers Latins, 1er. prix.—George St. Amand. 2d. J. Bricot, J. M. Lapierre, F. Biron.

1er. accessit.—Z. Poulin.—2d. Solomon Théberge.—3e. T. Michon.

Analyse de l'histoire de Empereurs et du Bas-Empire, prix.—S. Morin.

1er. accessit.—T. Michon, J. M. Lapierre.—2d. F. Bourgeau.—3e. Joseph Goguet S. Théberge.

Mythologie, prix.—S. Théberge.

1er. accessit.—Olivier Braudry.—2d. H. Morin.—3e. Octave Renaud.

Géographie, prix.—J. Bricot.

1er. accessit.—François Bricot.—2d. Z. Poulin.—3e. J. Laporte.

Histoire Moderne, prix.—T. Michon.

1er. accessit.—S. Morin, J. M. Lapierre.—2d. F. Biron.

Syntaxe. Excellence, prix.—Léon Beaulieu.

Accessit.—Firmin Dugas.

Version, 1er. prix.—L. Beaulieu.—2d. Don-Onné Bérard.

1er. accessit.—Pierre Vaillant, Ludger Lebanc.—2d. Désiré Clément, Joseph Chevalier, Anselme Paquet.—3e. F. Dugas, François-Xavier Laurendeau.

comprenant les faits principaux qui ont eu lieu dans chaque lieu.

Grammaire latine, française anglaise réduite en pratique par des exercices journaliers.

L'Anglais s'enseigne dans toutes les classes. Belles-Lettres, Philosophie, mathématiques, physique, etc. etc. Arithmétique dans toutes ses branches et la tenue des livres simple et composée.

DISTRIBUTION SOLEMNELLE DES PRIX. Au Collège de l'Assomption. Belles-Lettres.

Prix d'Excellence.—Albert Lacombe. 1er accessit.—Camille Piché.—2d. Ugel Archambault.

Amplification Française, 1er. prix.—Louis Lesage.—2d. Théophile Juneau, A. Lacombe.—3e. U. Archambault.

1er. accessit.—Alexandre Archambault.—2d. Uldric Duprat.

Amplification Latine, 1er. prix.—C. Piché. 2d. U. Duprat.

1er. accessit.—Urgol Desmarais, U. Archambault.—2d. A. Archambault.—3d. Guillaume Mount.

Version, 1er. prix.—U. Desmarais.—2d. C. Pêche.

1er. accessit.—U. Archambault, —2d. U. Duprat, A. Lacombe.—3e. A. Archambault.

Vers Française, 1er. prix.—C. Piché.—2d. U. Duprat.

1er. accessit.—U. Archambault.—2d. A. Lacombe.—3e. L. Lesage.

Vers Latins, 1er. prix.—C. Piché.—2d. A. Lacombe.

1er. accessit.—U. Duprat, U. Archambault. 2d. U. Desmarais.—3e. O. Désorcy. Accessit.—G. Mount.

Prix de Belles-Lettres.—O. Désorcy. Accessit.—G. Mount.

Prix de Géographie.—A. Lacombe. 1er. accessit.—U. Archambault.—2d. U. Duprat.—3e. L. Lesage.

Versification et Méthode. Excellence, 1er. prix.—Zéphirin Poulin.—2d. Théophile Michon.

Accessit.—François Biron.

Version, 1er. prix.—Z. Poulin.—2d. T. Michon.

1er. accessit.—Joseph Bricot, F. Biron.—2d. Siméon Morin, Henri Morin, 3e. Jérémie Laporte.—4e. Florent Bourgen.

Thème Latin, 1er. prix.—T. Michon.—2d. Z. Poulin.

1er. accessit.—F. Biron.—2d. J. Bricot.—3e. Jean-Marie Lapierre.

Vers Latins, 1er. prix.—George St. Amand. 2d. J. Bricot, J. M. Lapierre, F. Biron.

1er. accessit.—Z. Poulin.—2d. Solomon Théberge.—3e. T. Michon.

Analyse de l'histoire de Empereurs et du Bas-Empire, prix.—S. Morin.

1er. accessit.—T. Michon, J. M. Lapierre.—2d. F. Bourgeau.—3e. Joseph Goguet S. Théberge.

Mythologie, prix.—S. Théberge.

1er. accessit.—Olivier Braudry.—2d. H. Morin.—3e. Octave Renaud.

Géographie, prix.—J. Bricot.

1er. accessit.—François Bricot.—2d. Z. Poulin.—3e. J. Laporte.

Histoire Moderne, prix.—T. Michon.

1er. accessit.—S. Morin, J. M. Lapierre.—2d. F. Biron.

Syntaxe. Excellence, prix.—Léon Beaulieu.

Accessit.—Firmin Dugas.

Version, 1er. prix.—L. Beaulieu.—2d. Don-Onné Bérard.

1er. accessit.—Pierre Vaillant, Ludger Lebanc.—2d. Désiré Clément, Joseph Chevalier, Anselme Paquet.—3e. F. Dugas, François-Xavier Laurendeau.

Thème, 1er. prix.—P. Vaillant.—2d. F. Duga, D. Clément.

Eléments.

Excellence prix—Narcisse Casabon. Accessit—Alexis Charbonneau. Version 1er prix—Almé Fautoux A. Charbonneau...

Thème 1er prix—T. Chagnon—2d U. Laporte A. Charbonneau. 1er accessit—Séraphin Boulet—2d A. Fautoux...

Orthographe 1er prix—Aristide Cloutier—2d Daniel Forest. 1er accessit—Odilon Dufort—2d George Champagne...

Arithmétique 1er prix—Chs. Giroix. Accessit—Henri Harois George Champagne Joseph Bousquet.

2e division prix—N. Forest. 1er accessit—S. Burne François Forest Antoine Ledou Odilon Garnot—2d A. Cloutier.

3e division prix—L. Fuisy D. Forest. Accessit—A. Chartier T. Chagnon Damien Poirier.

4e division prix—Joseph Maturin Norbert Perrault Eustache Plante. Accessit—Thomas Brien N. Casabon.

5e division prix—Charles Paribault Amable Jetté Accessit—Kech Pelletier Barthélemi Rocher.

6e division prix—Henri Harois—2d T. Chagnon O. Garnot. 1er accessit—N. Perrault A. Picard—N. Casabon D. Forest—3e J. Bousquet.

Cours Anglais 1ère division Version et Thème Anglais 1er prix—O. Garnot—2d J. Bousquet.

2e division Orthographe prix—A. Jetté. 1er accessit—A. Ledoux—Louis Armstrong.

3e division Orthographe prix—G. Faribault. 1er accessit—Gustave Raymond—2d Laurent Raymond.

Lecture—G. Faribault. 1er accessit—G. Raymond—2d L. Raymond.

Écriture prix—L. Raymond. 1er accessit—G. Raymond—2d C. Faribault.

CORRESPONDANCES.

Mask'ongé, 16 Août 1844.

Mr. l'Éditeur,

Un article, sous l'anonyme Y. Z. vous ayant été par moi communiqué et inséré dans un des Nos. de votre journal en date de l'automne dernier, relativement à une petite discussion élevée au sujet des réparations de l'église de cette paroisse, par une petite faction, composée de quelques individus qui avaient fait foi, pour un instant, d'aller en opposition directe au sens commun, celui de la masse des habitants de cette paroisse, et dont le nombre n'excède tout au plus le chiffre 1 sur le douzième. Je crois devoir par justice, pour mes concitoyens et pour l'édification de vos lecteurs, signaler aujourd'hui que cette petite faction est doucement retirée sous la bannière de la concorde, où elle promet d'être fidèle sédentaire, ayant juré de ne jamais troubler ses concitoyens par un malheureux espoir d'un mandamus dont elle se répent et dont le writ est aussi dur, dit-elle, à obtenir que la plus chétive bouclic à même la lune. Cette difficulté, Mr. l'Éditeur, est donc terminée, (hormi peut-être quelques arrérages de frais, mais je conviens que cela ne me regarde guère, n'ayant rien à emboursé ni à déboursé dans cette affaire;) toujours j'aime à vous dire où et comment on a fini. J'aurais dû peut-être, ne pas employer un espace dans vos estimables colonnes, qui aurait été rempli par quelque matière d'une nature plus intéressante pour vos lecteurs, mais l'objet de mon écrit étant d'une conséquence majeure en autant qu'il se rapporte à l'intérêt public des citoyens de cette paroisse, et que des difficultés de cette nature ont déjà que trop souvent créés des animosités et des haïnes dans certaines paroisses où malheureusement il en existe encore, j'ai cru devoir le rendre public, sous l'impression, que l'exemple de cette paroisse, qui maintenant jouit paisiblement de la satisfaction de voir ses habitants vivre fraternellement entre eux, aura l'effet de faire naître à son instar, chez elles, un nouvel esprit de conciliation. Je suis donc heureux, Mr. l'Éditeur, pour l'honneur de cette paroisse et pour l'édification des autres de vous dire que nous sommes aujourd'hui tous en union et que notre église que vous avez eu occasion de visiter plusieurs fois, ne se ressemble plus, maintenant que notre habile architecte, Mr. Gauthier a mis la dernière main à l'œuvre. Pour en couronner la décoration, hier eut lieu la grande et pieuse institution du che-

min de la croix, composé de 14 tableaux magnifiques, qui furent processionnellement classés en station, en présence d'une grande multitude de fidèles qui, pieusement agenouillés semblaient être dans le Jardin des Oliviers, adorant Jésus Christ dans les angoisses de son agonie, &c. &c. &c. Un grand nombre des messieurs du clergé qui ornait le sanctuaire joint aux décorations faites pour l'occasion, offrait un aspect tout à la fois imposant et religieux. Mr. Deziel, curé de la Pointe Lévi officiait Messrs. Lebrun, curé d'Yamaska et Morrison, curé de Lacolle, assistaient comme diacres et sous-diacres. Mr. le curé de Lanoraie fit un discours d'instruction sur l'institution du chemin de la croix et ses attributs, et Mr. le grand vicaire des Trois-Rivières fit deux sermons, dans lesquels l'âme et les talents du prédicateur, surent à la fois pénétrer l'âme et l'esprit des auditeurs. Un pain béni magnifique fut offert par le digne curé de cette paroisse, deux jeunes petits enfants habillés d'un costume angélique, firent la recette des dons des fidèles. Vos lecteurs, Mr. l'Éditeur, vont bien être assez incu gents pour se joindre à vous, afin de me pardonner d'avoir voulu traiter un sujet qui est tout-à-fait hors de mon genre.

Y. Z.

A Mr. le Rédacteur de la Minerve.

MONSIEUR, N'ayant pas l'honneur d'être un des abonnés de votre très-poli et très-aimable journal, je n'aurais probablement jamais pris connaissance, pour me servir de vot et élégante expression, de la diatribe que vous avez lancée ce tre moi dans votre feuille du 19 du courant, en me supposant bien gratuitement l'auteur d'un écrit dont je suis loin de dépasser l'esprit, si la réplique du correspondant de l'Aurore n'eût attiré mon attention sur votre article. Avant de répondre au défi que vous me faites de prouver aucune irrégularité dans les procédés du comité de l'Association St. Jean-Baptiste, je vous conseillerai en ami, de vous procurer et d'étudier bien attentivement un petit livre que j'ai vu souvent entre les mains des enfants bien élevés; il porte pour titre, je crois, Traité de la politesse.

Pour un Rédacteur de la Minerve, vous êtes assez rusé. Vous attaquez ma lettre treize jours après sa publication, alors que le Comité de l'Association parait avoir suivi mes recommandations et a fait disparaître de ces procédés les irrégularités qui avaient provoqué mes remarques. Vous ne dites pas tout-à-fait la vérité lorsque vous affirmez que tout a été conduit d'après les règlements, car chacun sait bien qu'avant l'assemblée du comité du mois de juillet il n'a jamais existé de règlements; au moins n'ont ils jamais été soumis à l'approbation d'une assemblée générale de l'Association. D'ailleurs, pour vous prouver qu'il y a eu irrégularité et que le comité s'est lui-même, il suffit de mettre en parallèle deux articles de la Minerve. Les voici:—

29 JUILLET.

15 AOUT.

ASSOCIATION ST JEAN BAPTISTE.—On apprendra sans doute avec plaisir que les règlements de l'Association... ont été adoptés à l'assemblée d'hier soir.

L'assemblée du comité de l'Association Saint Jean-Baptiste a eu lieu, telle qu'annoncée, mardi soir, sous la présidence de M. B. Viger.

Eh! bien, Mr. le rédacteur de la Minerve trouvez-vous qu'il y ait de la différence entre des règlements qui ont été adoptés et qui doivent être publiés prochainement, et des règlements qui ont subi trois lectures et qui seront soumis à l'approbation d'une assemblée générale de l'association? Trouvez-vous qu'il y ait de la différence dans la conduite du comité lorsqu'il n'invite pas le président de la société à assister à sa première assemblée, que l'annonce de convocation ne lui est pas présentée pour recevoir sa signature, et lorsqu'à sa seconde assemblée se fait sous la présidence de l'honorable D. B. Viger? Alors, si vous appréciez la différence qui existe, dites-moi donc, vous qui possédez le génie de la création au suprême degré, s'il y a eu irrégularité ou non dans les procédés du Comité? Je vous assure que, dans le changement que chacun peut remarquer, je crois bien que ce n'est pas vous qui avez proposé quelque chose de mieux. Et votre dépit contre ma lettre est dû peut-être à quelque petite vanité ble-sée.

Il est bien aisé de voir qu'il y a anguille sous roche, car les annonces d'une société nationale ne seraient pas publiées dans un seul journal; on veut probablement laisser les lecteurs de l'autre ignorer ce que fait ou veut faire la société. Mais pas de coterie, pas de coterie, ou nous continuerons d'éventer la poudre. Ceci ne s'adresse

pas au comité; il a montré suffisamment qu'il désire agir avec sagesse et patriotisme; et le pays lui en sera reconnaissant. Mais nous veillons de près ceux qui méritent de l'être.

Quant à vous, Mr. le Rédacteur de la Minerve, qui n'êtes pas du tout malveillant, et qui ne cherchez jamais à dénigrer les actions des autres, je ne suis pas surpris que vous trouviez mon écrit ridicule. Tout ce qui est selon les règles de la politesse et des convenances, doit vous paraître ridicule. Cela se conçoit.

Encore un mot. Je crois que le Philanthrope vous a démontré assez énergiquement que je n'écris pas sous différents pseudonymes, pour me dispenser de rien dire à ce sujet. Il serait peut-être difficile de changer aussi souvent de pseudonymes que la Minerve de rédacteurs. Mais sachez pour votre information que ma signature n'est pas un pseudonyme.

Veillez me croire, Monsieur, Votre serviteur dévoué, J. H.

L'Aurore des Canadas

MONTREAL.

MARDI, 27 AOUT, 1844

INTERESSANT.—Le journal de Mr. Cauchon annonce à ses lecteurs que le Receveur Général ne ferait point partie du nouveau cabinet; mais qu'il subirait le même flux que le marais!!! Puis il n'encore remis les importantes remarques qu'il avait d'abord annoncées, puis remises, puis oubliées. Grâce! grâce!

Puis ailleurs il dit: "certainement la première marche à suivre était de former un ministère et de le soumettre au vote de la Chambre, ou de faire de nouvelles élections, et de composer ensuite un ministère!!" Comprenez-vous bien, vous autres? Il nous semble à nous qu'il faudrait d'abord composer un ministère et ensuite faire des élections pour que la marche ne fut pas absurde et impossible, mais Mr. Cauchon, lui, qui se prépare à supplanter l'hon. Mr. Quesnel, à Montmorency, voit les choses bien autrement. C'est le même individu qui demandait gravement dans sa feuille s'il était possible de s'imaginer que le gouverneur put oser violer la constitution jusqu'au point de se prétendre le droit de faire des nominations! ignorance naïve, qui força un correspondant du Canadien, dans le tems, de lui mettre un page de Backstone et de Delolme sous les yeux. N'e-t-il pas vraiment décourageant pour le pays de voir la presse en de pareilles mains, et des individus de l'espèce de ce Mr. Cauchon avec pas une idée constitutionnelle et plein d'une outrecuidance incurable, oser songer se mettre sur les rangs à côté d'un homme comme l'hon. M. Quesnel qui est depuis 30 ans dans la vie publique, où il a joué un rôle important, quand surtout ce Mr. repète les opinions politiques que son illustre concurrent se fait honneur de professer? Nous ne voulons pas de lui au comité de Montmorency, mais mon Dieu, s'il fallait se désolidariser jusqu'à faire une pareille contumélie à son Représentant actuel, nous ne nous embarrasserions pas de ce qui pourra lui arriver. Nous différons d'opinion politique avec Mr. Quesnel, mais certes, nous estimons trop ses idées et nous avons trop de respect pour ses lumières et sa personnalité pour voir de sang froid l'humiliation qu'on lui prépare. Il n'en faudrait pas plus pour dégoûter toutes les gens respectables de la représentation.

LE GLOBE.—Cet organe du Reform Association se plaint amèrement de Sir Charles Metcalfe, l'accuse de ce qu'il appelle l'administration, avance que Son Excellence va tout droit au régime absolu, prétend qu'il n'y a personne de responsable de tout ce qui se fait, maintient qu'il n'y a point de cabinet à moins qu'il ne s'y trouve un procureur général, met en fait que le gouverneur dispose journellement des deniers publics sans l'autorisation du parlement, et enfin blâme la prudence du chef de l'exécutif pour avoir, dit-il, choisi les Banques comme lieu de dépôt de la caisse du receveur général, autant de choses qu'il regarde comme des crimes dont il menace Sir Charles Metcalfe d'avoir à répondre au parlement œil pour œil et dent pour dent!

Il y aurait beaucoup à relever dans toutes ces assertions, les unes incongrues, les autres gratuites, d'autres encore inexactes et même injustes, si nos lecteurs n'étaient pas comme nous en état d'y répondre. D'ailleurs nous regretterions tout autant que le Globe qu'il en fut ainsi; mais à qui la faute s'il est vrai de dire que les choses en soient à ce point? Sait-il bien ce que Sir Charles a fait pour le prévenir! Est-ce Son Excellence qui en a appelé cent fois au bon sens et à la bonne volonté du parti libéral, et les hommes pusillanimes qui n'ont point voulu se charger les épaules de sa respon-

sabilité qui sont à blâmer? S'il est vrai qu'on ne s'attache pas aux hommes mais aux principes, pourquoi n'a-t-on pas accepté le pouvoir des mains de Sir Charles Metcalfe depuis surtout qu'il a déclaré si solennellement, dans plusieurs de ses réponses aux adresses, qu'il se reconnaissait constitutionnellement forcé de prendre l'avis de son conseil? Non! on aime mieux outrager ceux qui ont le courage de ne pas tout abandonner aux mains de leurs ennemis; à ceux-là on leur jette de la boue, on leur prodigue journellement l'insulte! et que font-ils cependant? rien que préserver le gouvernement responsable, que d'autres ont jeté par dessus bord dans un moment de boutade que rien n'est encore venu justifier aux yeux de la Constitution, quoiqu'on se dispute depuis neuf mois. En vérité, c'est un singulier mystère que celui de la résignation, puisqu'il n'est pas encore révélé à l'heure qu'il est.

Mais il est un point sur lequel nous voulons rectifier l'opinion du Globe; quand il avance aussi hardiment que Son Excellence piller le trésor public (car c'est ce qu'il veut dire) il le fait gratuitement, ou par fraude, ou du moins sans bon escient. Mais lui qui est si chatouilleux sur le point de la liste civile, voudrait-il bien nous dire s'il admire beaucoup le ci-devant cabinet qui s'est montré si patifiquement disposé à abandonner la liste permanente au gouvernement? Où est son gouvernement responsable avec cette condition?.....

TERRITOIRE DE L'OREGON.—L'Ami de la Religion nous apprend que sept missionnaires féminins de la religion catholique se destinaient pour l'Oregon où s'était fondée une petite colonie du nom de Williamette, composée de canadiens et de sauvages catholiques. Sa Sainteté avait déjà accordé des bulles au Révérend Messire Blanchet, créé Evêque de tout le territoire, sous le nom d'Evêque de Philadelphie, in partibus infidelium. Le père De Smet, en compagnie d'un bon nombre de prêtres et de colons, et le père De Nérecy, du Collège de la Paix, qui tous deux ont déjà accompli une mission chez les Sauvages Têtes-plates, devaient s'embarquer sur le même vaisseau que les sept Dames missionnaires dont nous annonçons plus haut le saint projet. Ces ecclésiastiques emportent avec eux tous leurs matériaux et instruments de colonisation et de manufactures. Des maisons et des moulins ne tarderont pas à être érigés dans le centre de leur établissement fondé sous les auspices de la religion.

Là comme ailleurs c'est la religion qui va jeter les fondemens de la civilisation, de zélés missionnaires qui vont s'aventurer au milieu des déserts pour y chercher des conquêtes au christianisme et répandre les lumières de l'évangile parmi les enfans de la nature encore dans les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie. Où trouver ailleurs que chez le prêtre ce sublime désintéressement, ce philanthropique dévouement pour retirer l'humanité de son humiliante condition?

TAITI.—L'arrestation du consul anglais, à Taïti, par le représentant de la France dans le Royaume de la Reine Pomaré, est un événement qui va considérablement intriguer la diplomatie des deux cabinets de St. James et des Tuileries. Sir C. Napier ayant demandé des renseignements à Sir Robert Peel au sujet de cette arrestation, dans la chambre des communes, le premier n'a eu l'air de se laisser tâter le pouls qu'à demi. Il résulte de sa réponse que le gouvernement de Sa Majesté Britannique présume que Mr. Pritchard a été arrêté sans que le gouvernement français ait prêté les mains à cet acte d'autorité fait en son nom. Cependant une réparation parait devoir être exigée.

Mr. Bruat, gouverneur français des îles de la Société, avait mis une partie du pays en état de siège. En l'absence de celui-ci, occupé à guerroyer contre une coalition assez formidable des sujets de Pomaré, Mr. D'Aubigny, officier de la marine française, avait donné l'ordre d'arrêter le consul Pritchard accusé d'être le moteur et l'instigateur des troubles, d'avoir offert un refuge à la Reine Pomaré à bord d'un vaisseau arboré du pavillon anglais, en même tems qu'il excitait les insurgés en autorisant leurs mouvemens par de sourdes promesses de secours faites au nom de sa nation; et de là son arrestation et expulsion par Mr. D'Aubigny qui l'invokait comme mesure de représaille, comme la revanche d'une attaque nocturne faite sur un fonctionnaire français.

Les faits sont si diversement représentés dans les correspondances françaises et anglaises qu'il n'est guère possible encore de prévoir l'issue de ce grave incident.

ESPAGNE ET MAROC.—La fermentation ne cessant d'augmenter en Espagne, et les exécutions politiques y avaient leur train. Le capitaine général, M. Manuel Breton, avait rendu le 16 Juillet un BANDO rigoureux qui déclarait peine d'être pris par les armes contre tous ceux qui conspiraient contre le gouvernement de S. M. et contre les autorités, ou contre quiconque tenterait de troubler la paix publique; contre ce

qui se serviraient d'armes blanches ou à feu sans autorisation nécessaire; même peine contre les individus armés, faisant partie de troupes, qui se rassembleraient dans les lieux écartés.

Le 8 et 9 de Juillet, la loi martiale avait été proclamée à Reus pour y comprimer des tentatives de désordre à l'occasion de tirage au sort.

On entretient des craintes d'un soulèvement général dont on pensait qu'Espartaco profiterait pour tenter de nouveau fortune. Deux sur 40 conspirateurs qui méditent un coup de main contre la ville de Figueras et qui avaient pris la fuite au moment qu'ils étaient découverts, ont été saisis par les autorités.

Le père François Francès, prédicateur célèbre en Espagne, dénoncé comme coupable d'avoir attaqué le gouvernement dans ses sermons, a été condamné à 3 ans d'exil dans les îles Canaries.

Le départ des deux Reines de Barcelone était fixé au 12 août; on pensait qu'elles se rendraient directement à Madrid après avoir passé par Saragosse.

Au Maroc, les événemens ne cessent que s'accroître en gravité; deux fois dans le mois de Juillet le Maréchal Bugeaud avait eu à repousser les Marocains à qui il avait fait payer chèrement leurs imprudentes agressions. Le Prince de Joinville prenait héroïquement sa part d'actions et de dangers et s'attendait à voir renforcer son escadre par celle qui se trouvait à Toulon sous les ordres du contre-amiral Parceval-Deschênes. En un mot, dit le Courrier des Etats-Unis, d'où nous tirons nos renseignements, les préparatifs de guerre se faisaient sur une très vaste échelle et indiquaient d'une manière certaine que le gouvernement français avait renoncé à tout espoir d'arranger les chos sans tirer le canon. Le prochain s'opérer peut manquer de nous apporter de graves nouvelles.

Comme on peut le voir par le précis que nous donnons des nouvelles extérieures il vaut peut-être mieux être ou nous en sommes à nous quereller sur le gouvernement responsable qu'à vivre en Espagne ou au Maroc ou dans le chancelant Royaume de la Reine Pomaré qui n'a pas trop à se louer de la galanterie française de ce tems-ci. Nous eussions été curieux de passer une veillée entre elle et le consul Pritchard!

R TRAITE ELECTORAL.—Le Président Tyler a écrit une très longue lettre au Madisonaire pour lui annoncer sa retraite de la candidature présidentielle laquelle entraîne un compromis entre les whigs et les démocrates favorable à la politique suivie par le président démocratique.

LE MESESTRE.—Nous avons reçu un peu après coup cette fois le journal littéraire de Québec qui promet douze pages de musique pour son prochain numéro, des circonstances l'ayant empêché de donner en leur tems. Il promet aussi un morceau de littérature canadienne; intitulée la fille du Brigand, pour sa prochaine publication, et rend compte d'une soirée musicale et dramatique à laquelle Mr. Sauvageau et son fils ont contribué pour la plus belle part. Nous sommes heureux de voir que les Editeurs ont pris de nouvelles mesures pour se procurer de la littérature inédite et indigène; nous ne devons pas oublier de dire non plus que c'est faute de ponctualité de la part de leur agent pour leurs communications à l'étranger, s'ils n'ont pu satisfaire plutôt tous les vœux de leurs abonnés.

Le numéro d'aujourd'hui contient le pathétique morceau de Victor-Hugo dans lequel le contraste du pauvre qui grelotte sur le chemin et le banquet du riche est rendu avec cette sublimité d'expressions et d'images qui font le caractère spécial de la poésie de l'auteur de Notre Dame de Paris.

L'ECHO DES FEUILLETONS.—Nous avons reçu le numéro de Juillet de cette belle publication littéraire, contenant cinq gravures et la fin du Loup blanc par Paul Fyval et le commencement de l'Espèce de la Tremblade par Emu Gonzalès.

Abondance de nos extraits des journaux d'Europe et la longueur de nos correspondances nous obligent de remettre à l'ordinaire prochain plusieurs articles éditoriaux préparés pour celui-ci.

AFFLIGEANT.—Une jolie petite fille de cinq ans unique enfant d'un Mr. James Templeton de la ville de Bathurst (U. C.) est morte subitement d'avoir avalé une épingle. Parents, prenez garde aux vôtres!

Les Jeux Olympiques sous le Patronage de Son Excellence Sir Chs. Metcalfe, auront lieu à la place des courses, à la rivière St. Pierre mercredi et jeudi, de 9 heures à une heure, P. M. chaque jour.

CONCERT.—On nous apprend qu'il y aura un grand concert vocal et instrumental au village de St. Hyacinthe, lundi le 2 septembre prochain, sous la direction de Mr. Massé, professeur de musique de cette ville, patronisé par les Messieurs et Dames du village de St. Hyacinthe.

ARRESTATION :—Le coroner de Québec ayant tenu une enquête sur le corps du jeune Kilcart dont nous annonçons l'accident dans un extrait du Canadien, le verdict du jury fut meurtre commis de propos délibéré. Sur ce, le coroner a émis un warrant contre les nommes Francis Poland, Joseph Voyer et Narcisse Alain soupçonnés d'avoir commis le meurtre, et ces trois individus ont été de suite écroués.

NOMINATIONS :—Clément Dansereau et Amable Marion, Ecueurs, ont été nommés Commissaires des Petites Causes pour la paroisse de Contrecoeur.

Wm. MacDonald, Chs. Wetherall, Wm. Reid, Joseph Allard et Dominique Ducharme, éer., do. do. pour Lachine.

Amable Gauthier, Pierre Bisset et Dr. Etienne Félix Côté, Ecueir, do. do. pour St. Barthélemi.

BONNES.—Le brick Acadian, arrivé de Boston à Halifax, était chargé de 99 bornes en fer de fonte, consignées à M. Wier pour être envoyées au Canada. Elles sont destinées à marquer la ligne de démarcation si long-temps en litige entre les possessions anglaises et les Etats-Unis, telle que déterminée d'après le traité de Washington. Chacune de ces pièces de fonte est d'environ six pieds de longueur, d'une forme curvée semblable à celle du monument de Bunker-Hill, et a les inscriptions suivantes sur les quatre faces: "Treaty of Washington;—Boundary, August 9, 1742;—Lieut. Col. I. B. B. Escourt, H. B. M. Commissioner;—Albert, Simith U. S. Commissioner." Elles ont été remises à bord de la goélette Mary-Jane, pour Québec c.—Canadien.

MEURTRE PRESUME.—Un homme William-Kilcart, charpentier de navire, employé chez M. Munn, a été trouvé mort ce matin, près de la taverne de Walsh sur le chemin Saint-Louis. Il y avait auprès de lui un cheval attelé à une calèche, dont les rênes étaient jettées autour de son cou. Il avait le derrière de la tête complètement enfoncé. Il paraît que le délit était allé sur les huit heures et au soir, à pied, jusqu'à la barrière sur le chemin Saint-Louis, reconduire sa sœur qui est mariée au gardien de la barrière, et c'est à son retour à la ville qu'on suppose qu'il fut assassiné. Le propriétaire du cheval et de la voiture, qui dit qu'il lui avait été volé, et qui était à leur recherche ce matin, a été arrêté. Il se nomme Frank Polant.

Au moment où nous mettons sous presse, l'enquête se continue encore.

Cunadien.

JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.—Nous avons le numéro d'août de ce recueil éminemment utile. A présent que tous les numéros arriérés de l'édition française ont paru, et qu'il y aura plus de loisir pour la publication de nombreux suppléments, nous nous permettons de faire observer à M. EVANS que la traduction n'a pas toujours été assez soignée, et qu'il devrait y voir à l'avenir. Nous ignorons s'il sait lui-même le français, mais il pourrait s'assurer de la vérité de notre observation en consultant les numéros publiés à quelque ami possédant bien cette langue. Dans un ouvrage de ce genre, on n'exige pas que le style soit élégant; mais au moins devrait-il être grammaticalement correct.

(Ibid.)

COMPAGNIE DES TERRES DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE.—Nous ne fatiguons trop le commandant à l'attention des Canadiens l'annonce de cette compagnie qui se trouve aujourd'hui dans nos colonnes. Elle résumée les considérations que nous avons développées dans le Canadien du 24 juin, et nous apprend en outre qu'il y a plusieurs traités de vente de terres des Canadiens français déjà formés sur les terres de la Compagnie, et qu'elle se propose d'en ouvrir un grand nombre prochainement le township de Weedon, sur le chemin Craig, communiquant directement avec la ville.—(16)

ITALIE.—Les journaux de Naples du 17 juillet contiennent la liste des condamnés prononcés contre les auteurs de la tentative d'insurrection du 15 mars, dans la Calabre-Citeriore. Nous lisons dans le Journal officiel de Deux Siciles, du 18:

"Nous avons reçu aujourd'hui la sentence prononcée par la commission militaire, convoquée à Cozenz; d'après les lois pénales et les décrets royaux des 24 mai 1826 et 6 mars 1831, contre les factieux qui, le 15 mars de nier, voulurent, au moyen de la révolte et par le violence, troubler l'ordre public et changer la forme du gouvernement. Voici le résultat de cette sentence:

"Vingt-et-un condamnés à la peine de mort exemplaire au troisième degré; 10 à la peine de fer; 2 à la prison; 4, à six ans de réclusion. (Tous solidement aux fers du procès.)

Trois devront rester en prison, leur procès n'étant pas terminé; onze sont provisoirement hors de cause, mais devront rester en prison à la disposition de la justice générale. Quatre sont mis en liberté sous caution, et neuf mis en liberté complète.

Des que nous recevrons les détails de

l'exécution de ce jugement nous les publierons; comme nous communiquerons aussi au public, aussitôt qu'il parviendra à notre connaissance, le résultat du procès déjà commencé contre les émigrés étrangers débarqués dans les Calabres la nuit du 16 juin."

On lit dans la n-è ne feuille, le 15:

Les condamnations prononcées contre les factieux du 15 mars ont été exécutées. Celle de la peine de mort n'a cependant pas encore été appliquée à tous les condamnés; mais seulement à six qui, d'après le procès, avaient été les chefs de la révolte. S. M. avait déjà décidé, avant même que la sentence fut rendue par la commission militaire, que la peine de mort ne serait exécutée que contre les chefs de la tentative."

GRECE.—On écrit d'Athènes, le 30 juin:

"La plupart des députés sont nommés; on peut assurer, dès ce moment, que le ministère Mavrocordato n'aura pas la majorité dans les chambres. Ce ministère a soulevé contre lui les susceptibilités du pays. Le trouble, l'inquiétude agitent la Grèce tout entière. Dans la journée du 22 juin dernier, une émeute éclata à Athènes. Le peuple, indigné de la conduite du ministère vis-à-vis du général Grivas, s'était porté en foule auprès du palais du roi, et demandait à grands cris la destitution de Mavrocordato. La force armée intervint; une collision eut lieu. Il y eut 36 blessés; deux d'entre eux sont morts. A la suite de ce mouvement, il y a eu plusieurs arrestations. Au nombre des individus arrêtés, se trouvent des officiers de l'armée, parmi lesquels on distingue le neveu de Mavromichalis, le colonel Grmano.

Le général Tzavellas, pensant qu'il était de son devoir de protester contre l'accusation portée par le ministère contre Grivas, a donné sa démission d'aide-de-camp du roi. Le ministère, irrité de cette opposition, a donné, le jour même de cette démission, à dix heures du soir, qu'une visite fut faite chez le général Tzavellas. Celui-ci a écrit le lendemain, à tous les journaux pour leur faire connaître cette violation. Cette nouvelle, se répandant dans toute la ville, a provoqué les réclimations les plus animées contre la politique du ministère.

Les circonstances sont devenues tellement difficiles, que M. Coletti, qui avait gardé jusqu'à ce jour le silence, vient de se placer à la tête de l'opposition.

Le roi a nommé le sénat, composé de trente six membres. On y distingue les frères Koundourioti, Notaras, Mavromichalis, le fils aîné de Colocotroni, Clonaris, Ticoupis, Constantin Botzaris, le général Church, Dolanis, Mezi, etc.; etc.; tous les autres choix sont insignifiants.

Le pays attend, avec une vive anxiété, l'ouverture des chambres. Tout le monde est convaincu de la chute du ministère. On présume que M. Coletti sera appelé à le remplacer. Quelques-uns disent que M. Metaxas entrerait aux affaires avec M. Coletti; cette combinaison paraît rallier la majorité.

Au milieu de tous ces mouvements, l'influence française grandit de jour en jour, tandis que l'influence anglaise s'abaisse et se discrédite complètement. Le représentant de l'Angleterre, Sir Edmond Lyons, est devenu le conseiller intime du ministère. Il assiste à tous les conseils, et, quelque-fois, le cabinet grec tient ses séances dans la maison même du ministre anglais. Il est désigné, à Athènes, sous le nom de proconsul. Il nous paraît difficile qu'une pareille situation se prolonge longtemps; et il y a tout lieu d'espérer que les députés mettront un terme à cette funeste agitation qui trouble le pays et l'affaiblit."

Le 7 juillet, un brigadier de gendarmerie en uniforme se précipita dans le palais, et chercha à pénétrer par la porte particulière située du côté du jardin. La sentinelle, placée à la porte, fit ses efforts pour l'arrêter; mais le brigadier tira son sabre, et, éloignant la baïonnette de la sentinelle dirigée sur son corps, il s'élança dans le corridor. La sentinelle l'y suivit, et parvint à lui passer sa baïonnette au travers du corps. Mlle de Wiesenhausen, jeune Allemande, une des dames d'honneur de la reine, entendant du bruit, ouvrit la porte de sa chambre, qui est placée près de l'entrée du corridor, et le brigadier tomba ensanglanté à ses pieds. L'alarme fut bientôt donnée. On fit porter le blessé à l'hôpital, et bien que la baïonnette lui ait traversé le corps, il est probable que la blessure ne sera pas mortelle.

Ce gendarme est un ancien soldat, et a servi dans le corps régulier formé par le général Fabvier. Il s'était toujours bien conduit; mais, depuis peu, son intelligence semblait s'être dérangée.

Ces malheureux allaient présenter au roi une pétition relative à certains droits de propriété qu'il prétendait lui avoir été légués par Alexan le-Grand, et il s'était armé pour tuer Othon, dans le cas où celui-ci ne ferait pas droit à sa requête. Le roi est, dit-on, très affecté de cet événement; et il a donné des ordres pour que les plus grands soins fussent prodigués au pauvre fou, et il a plusieurs fois envoyé demander de ses nouvelles.

THEATRE DE SOCIÉTÉ.
L'HOTEL NELSON.
MM. les Jeunes Amateurs Canadiens, auront l'honneur de donner.
CE SOIR.
Pour la première fois en cette Ville,
La charmante petite Comédie en un Acte intitulée:
L'Ecrivain des Chantiers.

SAILOR'S HORNPIPE par un Amateur.
La Chanson comique, intitulée:
"Le POSTILLON de LONG JUMENT." Par un Amateur.

A la demande de plusieurs personnes respectables de cette Ville,
L'HORLOGE DE BOIS
Sera encore une fois répétée.
27 août.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE.
DES circonstances imprévues obligent les directeurs du Collège de St. Hyacinthe à retarder l'entrée des élèves; elle avait été fixée au 10 SEPTEMBRE; elle ne devra avoir lieu que JEUDI, le 19 du même mois.
Montréal, 26 Août 1844. a-50.

DAGUERROTYPE.
M. C. SEVERIN a l'honneur d'informer le public de Montréal et de ses environs qu'il a ouvert son établissement de Daguerrotypie, grande rue St. Jacques, No. 2, vis-à-vis la Banque de Montréal.
Portrait de toutes grandeurs depuis TROIS jusqu'à CINQ PIASTRES et DEMIE.
9 Juillet 1844. b.

M. K. GARNOT, ci-devant professeur au Collège de l'Assomption, et maintenant en cette ville se propose de donner des leçons de Français. Il pourra aussi enseigner le Latin, les Belles-Lettres, la Rhétorique.
Il se rendra à domicile.
S'adresser à ce bureau ou à lui-même chez Mr. Lemoine, petite Rue St. Jacques, 21.
5 Août 1844. j-41.

EDUCATION.
M. JAMES BELDEN, ci-devant professeur à Londres dans le "London High School," et "Hull College," et depuis professeur de "The Yarmouth Proprietary Grammar School," ouvrira UNE ECOLE LUNDI, le 19 du courant, pour les Garçons de sept ans et au-dessus.
Le système d'éducation sera d'après celui des Ecoles publiques d'Angleterre les plus avancées avec quelques suggestions des Ecoles sur le continent de l'Europe.
Le Dessin est d'une si grande importance dans ses effets sur les facultés perceptives et réflexives qu'il sera inclus dans le cours général d'instruction, sans aucune charge extra.
CONDITIONS.—£6 par année, payable par SIX mois d'avance. Il n'y aura point d'autres dépenses excepté pour livres, papeterie, etc., et £1 pour l'usage des copies et modèles de Dessin.
L'Ecole sera tenue à la grande Salle de M. Adams, No. 91, rue St. Paul.
Rue St. Denis No. 4. } as-j-46.
Montréal, 15 Août 1844.

Daguerrotypie.
M. F. BURRITT, peintre au Daguerrotype, Rue Notre Dame, à côté de l'Eglise Paroissiale, à l'encoignure de la rue St. Joseph. Il colore ses portraits et ses ressemblances sont toujours frappantes.
Montréal 23 août 1844.

Epileptie ou le Haut-Mal.
UNE personne qui possède le secret de guérir radicalement cette maladie par le moyen d'un REMEDE qui ne peut produire aucun mauvais effet sur ceux qui le prennent, offre ses services aux personnes qui sont atteintes de cette maladie. S'adresser au No. 29, grande rue du faubourg des Récollets, —15 août, —b-56.
Et il peut fournir plusieurs certificats de différents personnes qu'elle a guérie radicalement.

A VENDRE.
PAR autorité de justice à St. Jéqui à la Mineur, à la porte de l'Eglise, le 16 SEPTEMBRE prochain. PLUSIEURS EMPLACEMENTS sans bâtisses. De plus un bureau du Shérif, le 18 SEPTEMBRE prochain, UNE MAISON à deux étages en bois, située sur la grande rue du faubourg Québec, présentement occupée par Mr. TOUSSAINT LABELLE, aubergiste. UNE AUTRE MAISON sur la rue Amherst près de la grande rue. Le tout avec des termes raisonnables. S'adresser à Mr. Pierre Dufresne ou à Mr. Frs. Picquin.
20 Août 1844. a-47.

VOLE'E.
UNE JUMENT, sous poil rouge pâle, moyenne taille, âgée de trois ans. Elle a été volée à St. Rémi, le 16 Juillet dernier. Elle a une petite tache blanche sur le côté droit, une autre tache blanche dans le front d'environ un pouce et demi de large; elle a aussi le poil rasé chaque côté du collier; ainsi qu'à la place du collier; la crinière et le poil de quatre pattes noir. On suppose qu'elle a été amenée en cette ville. Toutes personnes qui en auraient connaissance sont priées d'en donner avis au sousigné à St. Rémi ou à ce bureau.
JOSEPH BONNEVILLE.
St. Rémi, le 20 Août 1844. b-48

CARACTÈRES A IMPRIMER.
VENANT d'arriver et en vente, un assortiment de CARACTÈRES ÉCOSSAIS A IMPRIMER, de Sinclair de qualité supérieure, consistant de:—
Petit Pica, Long Primer, Bourgeois, Brevier, Poinçon, Minion &c.
Pour la qualité supérieure et la durée ces CARACTÈRES est insurpassable.
ALLISON & Cie.
219 Rue St. Paul et 25, St. Pierre,
Montréal 20 Juillet, 1844. j-29.

Vente par Encan.
Par Maçon et Fils.
AUJOURD'HUI.
VERRETERIE.—MAR F, le 27 courant, aux magasins de Messrs. W. et J. SMITH et Cie, rue St. Paul, sera vendu:
Le contenu de 70 tonneaux de VERRETERIE.
Vente à UNE heure précise.
MACON et FILS.

SUCRES, THÉS, CAFÉS, TABAC, JAMBONS, &c. Aux magasins de MR. WM. BRADBURY, (vieux Cirque,) MERCREDI prochain, le 28 du courant, seront vendus:
51 boucauts cassonnades claires, de Muscovado 106 caisses supérieur et récent
feuille friées Twankay } Thos.
104 de extra fin flavored Old Hyson }
59 demie caisses Young Hyson }
66 sacs superbe café vert }
30 barils de rôt }
20 tierces de rôt }
40 douz. balais de blé-d'Inde }
114 boîtes tabac cavendish (qualité extra) }
300 do. de savon jaune. }
Avec une variété d'autres articles.
—AUSI—
10,000 minots de sel de Live pool, en lots con-
venables pour les acquéreurs.
200 barils farine d'avoine }
20 do. Pot Barley }
Vente à DEUX heures précises.
MACON et FILS.

Vente importante et étendue de Marchandises d'Automne et d'Hiver, par catalogues.—Aux magasins de MR. WM. BRADBURY, rue Notre-Dame, MERCREDI, le 4 septembre prochain, et LES JOURS SUIVANTS, comprenant un assortiment très convenable pour la saison prochaine. Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente.
Vente CHAQUE JOUR à UNE heure P. M. précise.
MACON & FILS.
50

LES SOUSSIGNES informent qu'ils ont maintenant transporté leur bureau dans les NOUVELLES BATISSES DES SŒURS, rue St. Joseph, et seront heureux de faire toutes ventes en dehors, soit de MARCHANDISES ou MEUBLES de MARIAGE à des conditions raisonnables.
MACON & FILS.
RUE ST. JOSEPH.
1844.

AUX PROPRIÉTAIRES DE TERRES.
VU QUE Mr. CANE prépare maintenant le dessin original pour la publication de son PLAN TOPOGRAPHIQUE et de ses VUES ISOMETRIQUES DE MONTREAL, il sera prêt à recevoir des plans ou aucune autre information de tels propriétaires de terre, qui désirent avoir la distribution de leur propriété qui peut être subdivisée en lots ou dont ils peuvent se défaire d'une autre manière, démontrée correctement sur ces gravures.
25 Juillet 1844. j.

ATTENTION.
LES SOUSSIGNÉS à la sollicitation de plusieurs amis, se proposent d'entreprendre la COLLECTION des comptes de ceux qui voudront bien lui confier, à des conditions raisonnables, (entendant parfaitement cette branche,) soit à la ville ou à la campagne. Il fournira les meilleures recommandations d'honnêteté et de sobriété à ceux qui désirent l'encourager; il parle parfaitement les langues Anglaise et Française, ce qui est un avantage pour ceux qui font des affaires avec des personnes qui ne parlent qu'une seule langue. Les propriétaires de journaux, pamphlets, bureaux publics, etc. etc. sont respectueusement priés de faire attention à l'annonce du sousigné, principalement ceux qui sont dans la nécessité de faire collecter, ils y trouveront un avantage sensible.
G. N. GOSSELIN.
N. B.—M. G. se chargera aussi de la distribution de lettres fanéariques, pamphlets, circulaires, ainsi que de l'agence de journaux, etc. etc. etc. S'adresser, rue Notre-Dame, chez Mr. C. P. Leprohon, libraire ou au Bureau de l'Aurore, rue St. Amable, près du Marché-Neuf.
Montréal, 24 juillet 1844.

AVIS.
TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN ANDREW, en son vivant Plâtrier de la Cité de Montréal, sont priées de venir payer au plutôt le montant de leurs dettes au sousigné. Et particulièrement toutes personnes à qui la dite succession peut devoir de présenter au plutôt le montant de leurs réclamations assermentées.
J. H. JOBIN, n. r.
Montréal 11 juillet 1844. j.—31.

LES SOUSSIGNES informent très respectueusement le public, qu'ils continuent à faire les mêmes affaires, dans le même lieu, où tous ordres seront reçus avec bienveillance.
Ils ont à vendre, des lampes camphrées et lard, &c. &c.
M. WHITE, et Cie.
Rue St. Paul, vis à vis la Banque de la Cité.
30 juillet 1844. n. 37.

SCRIP DEMANDE.
UNE PERSONNE désire se procurer une quantité de SCRIP pour lequel elle payera ARGENT COMPTANT, les applications doivent être adressées franches de port à WILLIAM SHAW, Agent des terres No. 25 Rue St. Gabriel.—j-44.

AVIS.
MR. LE DOCTEUR BEAUCHEMIN, (le Nicot), à l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a fixé sa résidence dans la paroisse de Yamachiche où il se propose d'exercer sa profession de Médecin.
Yamachiche, 14 août 1844. j-45.

MAISON DU GOUVERNEMENT.
Montréal, 22 Juin 1844.
LE GOUVERNEUR GENERAL recevra les Messieurs qui désireront le visiter, à la maison du gouvernement en cette ville, LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, de chaque semaine, depuis MIDI jusqu'à TROIS heures.
J. STUDBOLME BROWNIGG,
Capitaine des Grenadiers Gardes,
Secrétaire Militaire.

BOIS DE CHAUFFAGE.
ON A BESOIN pour les Bureaux du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de QUATRE CENTS CORDES de bon BOIS DE CHAUFFAGE sec, consistant en parts égales autant que possible, D'ERABLE, MERISIEN, et HETRE d'ôr, chaque corde devant contenir cent vingt-huit pieds cubes, (Anglais) le dit bois à être cordé dans l'étage d'en bas de la bâtisse appropriée pour le Siège de la Législature le ou avant le 25ME jour de SEPTEMBRE prochain.
Des propositions pour les effets ci-dessus seront reçues par le sousigné, à son BUREAU, dans la dite bâtisse, en aucun temps avant le VINGT-TROISIEME jour d'Août, et on peut se procurer de lui toutes informations ultérieures.
W. B. LINDSAY,
Clerc de l'Assemblée Législative.
Montréal 13 août 1844. ly-44.

Bureau des Terres de la Couronne
Montréal, co 26e Juillet 1844.
AVIS AUX MILICIEUX ET A LEURS PROCUREURS.

PLUSIEURS des Procurations déjà transmises ou déposées à ce bureau par des Agents ou Procureurs de Miliciens, dans la vue d'obtenir des SCRIps du Gouvernement, en vertu de la Proclamation du Gouverneur Général, et de l'annonce de ce même Bureau, du 20me février, 1844, ne se trouvant pas au bureau des miliciens, ne seront pas traités, à moins qu'ils ne soient accompagnés de l'original de la Procuration, ou par un Notaire et deux témoins, et dans le cas où le constituant fait signer son nom, elle n'ait été passée par-devant deux Notaires, ou par un Notaire et deux témoins, en présence de deux témoins.—
Six inventions mensuelles en Français dans LA MINERVE, L'AURORE, LE CANADIEN, et le JOURNAL DE QUÉBEC.—30 Juillet.

AVIS DU HAVRE.
LES COMMISSAIRES du Havre de Montréal, donnent avis par ces présentes, qu'en vertu de l'autorité dont ils sont investis, sous l'Ordonnance Provinciale de la 40me Victoria, Chapitre 12, ils seront priés le CINQ de SEPTEMBRE prochain, à rembourser soit en argent ou par de nouveaux débits à l'option des présents actionnaires, tous les débits du Port de Montréal sous l'autorité des Statuts et Ordonnances Provinciales suivants, savoir: 10 et 11 George 4, et 1 et 2 Guillaume 4, 1, 2 et 4 Victoria, portant un des plus hauts taux d'intérêt que cinq pour cent par année, et en outre, qu'après cette date, aucun intérêt ultérieur ne sera payé sur les débits ci-dessus. Les commissaires requièrent aussi, que les présents actionnaires de débits portant cinq pour cent d'intérêt, les présenteront à leur bureau, afin qu'ils puissent être déchargés pour de nouveaux débits portant la même date.
Par ordre,
JOHN T. BADGLEY,
Secrétaire.

Bureau des Commissions
du Havre, 3 Rue
Lemoine.
3 Août 1844.

UNIVERSITÉ DU COLLEGE MCGILL.
UNE ÉCOLE PRÉPARATOIRE, en connexion avec cette UNIVERSITÉ sera OUVVERTE le QUATREME jour de SEPTEMBRE prochain. Les conditions seront comme suit:—
Coût d'entrée.....£0 10 0
Coût d'instruction par terme.....2 0 0
De plus quelques particularités seront données dans une annonce ultérieure.
Les charges payables par les étudiants en matriculation dans cette Université, pendant l'année, à commencer le QUATRE Septembre prochain, seront comme suit:—
Coût d'instruction, par terme.....£3 0 0
Do de bibliothèque.....0 6 8
Dîner par terme.....0 6 0
L'argent pour garantir à être déposé par les Étudiants non résidents, a été réduit à £5.
A ces prix réduits, toute la dépense de la PENSION et du LOGEMENT, dans le collège, avec les charges pour l'instruction n'excéderont point £45, pour l'année collégiale.
J. C. ABBOTT,
Boursier agissant.
13 Juillet 1844. as. 10.

AVIS.
LA CONGRÉGATION des hommes sera ouverte tous les jours depuis 9 h. du matin jusqu'à une heure P. M. et depuis 2 heures P. M. jusqu'à 5 heures P. M. pour recevoir les signatures de ceux qui voudront bien devenir membres de L'ASSOCIATION BIBLIOTHÉCAIRE annoncée dimanche dernier, à l'Eglise Paroissiale.
Montréal, 31 juillet 1844.

Corporation de Montréal.
Avis aux Bouchers.
LE BAIL pour une année des ETAUX du Marché-Neuf et du Marché Ste. Anne de cette Cité, sera vendu et adjugé au plus offrant enchère, par encan public, dans la Fosse, au pied du Marché-Neuf, LUNDI, le 26 du courant, à DIX heures du matin. Les acheteurs des ETAUX du Marché-Neuf, pourront les retenir au taux adjugé jusqu'à ce qu'on enlève ce marché. Aucune enchère ne sera reçue de ceux qui sont arriérés envers la Cité pour le loyer de leurs Etaux; et il ne sera passé aucun bail sans que la moitié du loyer d'une année ne soit payée d'avance.
Par Ordre,
J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité.
Hôtel de Ville,
16 août 1844.

MAGASIN DE Chapeaux de Londres.

EN GROS ET EN DETAIL. 94 Rue Notre-Dame.

HENDERSON, FRERES ET CIE.

RECOIVENT MAINTENANT de la Grande Bretagne, leurs IMPORTATIONS de CHAPEAUX ETENDUE DE PRINTEMPS...

H. B. et CIE, prennent la liberté de remarquer ici, qu'indes associés a récemment visité New-York...

La grande extraordinaire et constante que cette maison a rencontré durant les derniers quel vus mois...

Toutes marchandises sont retournables huit jours après la vente, si elles ne sont pas bonnes.

PAS DE SECOND PRIX.

Ter Juin 1844.

1e.-13.

On trouvera constamment EN VENTE au Bureau de ce Journal toutes sortes de BLANCS pour le COUR des Commissaires d'après le dernier Acte de la Législature Provinciale...

DE PLUS :

On imprime tous les ouvrages qu'on nous commande et à plus court avis possible, dans le dernier goût, tel que Blanes pour Avocats, Notaires, &c.

Bureau de l'Aurore, rue St. Amable, près le Marché-Neuf Mai 1844.

TAPIS A L'HUILE.

M. A. LAFRAMME a transporté son magasin au no. 165, rue Craig, près du Marché à foie, où il exécutera toutes demandes. Il a en main 3,500 verges de TAPIS FLEURIS de PATRONS et grandeurs a sorties pour plancher, table et de toutes autres TOILES pour différents usages.

Mai 9, 1844.-1s-j-4.

Le Journal d'Agriculture Canadien.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés franc de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompt attention.

WM. EVANS, EDITEUR ET PROPRIETAIRE. Montréal 28 Mars 1844. b.

LIQUEURS LIQUEURS

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de s'établir dans la rue du Cimetière, faubourg St. Antoine, où il manufacture de tous les LIQUEURS de TEMPERANCE, d'une qualité supérieure et à des prix très modérés, savoir :

Liqueur de noyau, Crème de rose, Crème de café, Sirop de citron, STOUTON BITTERS, PEPPERMINT, Sirop d'orange, Sirop de sassafrille et couleurs pour liqueurs, &c. &c.

Le tout distillé avec attention et d'un goût pur et parfait. Il espère, par sa ponctualité à servir ceux qui voudront lui accorder une part de leur patronage, mériter cette faveur. FREDERICK HINCHLIFFE. 30 mai 1844. hm.-12.

BOIS POUR TEINDRE.

400 Bois Illinois de Campêche, 50 do bois rouge, 2 bonnets garance, 50 barils bois jaune, 6 caisses indigo, 80 CARBONS huile de vitriol nouvellement reçus et à vendre par WM. LYMAN 22 août

LES TOURS du grand édifice de la Paroisse de Montréal sont maintenant ouvertes pour la saison aux étrangers, ainsi qu'à ceux qui désirent monter au sommet et voir la grosse CLOCHE MONSTRÉE, ainsi que le mécanisme des dix autres Cloches. ANT. DUBORD, Gardien. Montréal 4 Mai 1844.

On peut voir maintenant au JARDIN BOTANIQUE de GUILBAULT, Côteau St. Louis une superbe Plante qui porte au moins DEUX CENT fleurs sur sa tige, de la grosseur d'une Tupe. Cette plante s'appelle Yucca Gloriosa. Aguilu d'Adam. C'est la première qui ATT LEUR en Canada.-2 Juillet.

On peut voir maintenant au JARDIN BOTANIQUE de GUILBAULT, Côteau St. Louis une superbe Plante qui porte au moins DEUX CENT fleurs sur sa tige, de la grosseur d'une Tupe. Cette plante s'appelle Yucca Gloriosa. Aguilu d'Adam. C'est la première qui ATT LEUR en Canada.-2 Juillet.

AVIS.—Les Soussignés informent le public de Montréal et ses environs qu'ils ont nommé MR. G. N. GOSSELIN leur agent pour le MENTRETEL. En conséquence toute transactions relative à leur publication littéraire et musicale, devront se faire avec ce Monsieur, au Bureau de l'AURORE DES CANADAS, Rue St. Amable, qui donnera tous les renseignements nécessaires à ce sujet. FLAMONDON ET CIE. REPS. PROP. DU MENSTRAL. Québec, 20 juin, 1844. y

OFFICE A LOUER. S'ADRESSER AU BUREAU De l'Aurore des Canadas. Montréal, 8 Août 1844. J. J. WILLIAMS, PROFESSEUR DE FLUTE. Les lettres ou communications qui lui seroient adressées, No. 112, rue St. Antoine, ou laissées au bureau de la Poste, recevront une réponse immédiate. 25 Mai 1844. b-m

On trouvera constamment EN VENTE au Bureau de ce Journal toutes sortes de BLANCS pour le COUR des Commissaires d'après le dernier Acte de la Législature Provinciale...

CORS AUX PIEDS. POUR la guérison des CORS AUX PIEDS s'adresser au DR. GUERIN, No. 10, RUE STE. MARIE. 11 Mai, 1844. hm-5

ROMUALD CHERRIER, AVOCAT, a transporté son étude aux coins des rues St. Gabriel et St. Jacques, No. 9. de 1844. s. m.

Grand avantage pour le ARGENT AVANCÉ en grands ou petits montants depuis une piastre jusqu'à mille, sur vaiselle d'or ou d'argent, montres, joaillerie, hardes faites, fusils, pistolets, marchandises de goût, marchandises et effets d'aucune ou de toute espèce, et tous effets gardés pour un certain temps tel qu'on convenu. S'adresser au magasin de L. MOSS et CIE, Rue Notre-Dame, en face du bureau du commissariat. Une quantité d'EFFETS DEPOSES COMME GAGES à vendre. 21 mars 1844. i. m.

L'ECHO DES FEUILLETONS. JOURNAL littéraire rédigé par MM. Dumas, E. Sue, Fred. Soulié, De Bazac, J. Janin, etc., reproduisant les principaux feuilletons publiés dans tous les journaux de Paris. Ce joli recueil est orné de douze charmantes gravures, tout ce qu'il est possible de faire de plus fin et de plus gracieux et représente les principales scènes des feuilletons. Le succès prodigieux qu'a obtenu cette publication dans les Etats-Unis, New-York, Boston, Philadelphie, la Nouvelle-Orléans, etc., etc., fait espérer qu'elle ne sera pas moins bien accueillie dans le Canada où la littérature française est si justement appréciée. Le goût sévère qui a présidé aux choix des articles permettra sans crainte d'être démenti, qu'il n'est aucune publication aux Etats-Unis qui puissent rivaliser avec la nôtre, tant par la beauté de l'édition que les gravures vignettes, lettres ornées, etc. Condition de l'abonnement avec gravures 83. S'adresser à M. DE LIRAC, Directeur de l'Echo des feuilletons, No. 27, chez Mme. St. Julien, rue St. Gabriel, et chez les principaux libraires de cette ville. Montréal, 18 juillet 1844. j

EXTRAITS FLUIDE DE SALSEPAREILLE PAR LYMAN. CETTE PREPARATION de SALSEPAREILLE ROUGE DE LA JAMAÏQUE est faite d'après un nouveau procédé, avec le plus grand soin et la plus grande attention sans aucuns mélanges mercurels et arsenicaux, et peut être prise avec une parfaite sécurité dans toutes circonstances; elle est garantie comme égale, si ce n'est supérieure, à aucune autre préparation semblable maintenant en usage. Il est de fait que cette médecine a gagné rapidement la faveur populaire et que c'est avec difficulté que l'on peut en fournir aux demandes constantes qu'on en fait tous les jours. La Salsepareille est recommandée par les plus modernes et les meilleurs écrivains médicaux comme un altérant et tonique puissant, et partie entièrement comme un PURGATIF DU SANG pour chasser le poison morbifique du système, et comme un séq. du cours mercuriel. Elle a été trouvée utile dans le traitement de maladies suivantes, savoir:—Rhumatisme, Ecouelles, Syphilis, Salt Rheum, et Eruptions cutanées. Elle renforce le système et améliore le teint. Préparé seulement par WM. LYMAN et CIE, Chimistes et Droguistes, Montréal. 13 Avril 1843

AVIS. LE SOUSSIGNÉ a l'honneur de remercier ses nombreuses pratiques et le public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et donne avis par la présente qu'il a transporté son magasin sur la Rue des enfants trouvés, vis-à-vis la nouvelle Halle du Marché St. Anne, à quelques verges au nord des Sœurs Grises. Le Soussigné ayant l'avantage de se procurer des marchandises achetées pour la plus grande partie aux enchères, peut les revendre à des prix extrêmement réduits. G. MICHON, Agent. Montréal 4 Juin 1844. i. s. j.

ENCRE INEFFACABLE DE PAYNOS, DONT ON PEUT SE SERVIR SANS PREPARATIFS. AVEC cette encre on peut écrire sur des draps de toile et de coton de la même manière qu'avec de l'encre commune sur du papier. ELLE EST GARANTIE. Pour ne faire aucun tort ou détruire la batiste la plus fine et pour la couleur et la durée elle est égale à LA MEILLEURE DONT ON SE SERT. Un large assortiment nouvellement reçu et à vendre par WM. LYMAN et CIE. Chimistes et droguistes, RUE ST. PAUL. 17 août 1843.

LE BRITISH AMERICAN LAND COMPANY désire donner toute facilité pour l'établissement des familles canadiennes respectables sur LEURS TERRES DANS LES TOWN-SHIPS qui sont sur les bords des rivières d'YAMASKA, NICOLET et BEGONCOUR, est maintenant à prendre des arrangements au moyen desquels, toutes informations relatives aux terres offertes en vente seront données dans les Seigneuries Canadiennes-Françaises. Les conditions de vente sont dressées de manière à encourager chaque fermier industrieux et entreprenant quoique pauvre, et sont comme suit:— Pendant les premiers dix ans, l'acheteur devra payer exactement le premier jour de Février de chaque année une rente annuelle égale à l'intérêt sur l'achat de la terre, et sur l'accomplissement de ces conditions, on passera alors un contrat de vente, qui rendra l'argent d'achat payable en quatre installements annuels égaux. La compagnie en donnant publicité à ces conditions désire procurer à la population industrielle canadienne-française le moyen d'obtenir des terres fertiles et à bon compte dans le voisinage de leurs amis et parents présents, sans les assujettir aux taxes onéreuses de la tenure seigneuriale. Et la partie intelligente et influente des Canadiens est si animée de coopérer dans un plan qui préviendra la subdivision continuelle des fermes ce qui est cause que le pays s'épuise et s'appauvrit graduellement. Dans les cas où aucun nombre considérable de familles désireraient s'établir ensemble, la compagnie croira de son devoir de donner des terrains convenables pour bâtir des églises, presbytères, écoles, etc. On peut faire application en s'adressant par lettres, franchises de port, au bureau principal de la compagnie, à SHERBROOKE, jusqu'à ce que les arrangements pour références locales aient été complétés. A. T. GALT, Commissaire. Montréal, 20 juin 1844. j.

Nettoie le Sang LES PILLULES TOMATES composées de DR PHELPS, un remède pour tous les maux qui proviennent des impuretés du sang, de la dyspepsie, des maladies scrofuleuses, chroniques et autres. Aussi, un substitut au calomel comme cathartique dans les fièvres, et toutes affections bilieuses. Ces pillules ne sont pas parmi celles d'une utilité douteuse, elles ont subi l'épreuve de l'expérience, étant prescrites d'une manière très étendue par la faculté médicale partout où elles ont été introduites. Pour plus amples particularités, et les lieux où l'on peut voir les certificats de leur efficacité, s'adresse chez JOHN BIRKS et Cie, Place d'Armes, ALFRED SAVAGE et Cie, rue Not. Dam. Oct. 1843. AGENTS.

AVIS. Le Régistrateur du Comté de St. Maurice étant sur le point de fournir au Régistrateur du Comté de Champlain, aux dépens de la province tel que pourvu par la 1e. Clause de l'Acte 7 Vic. chap. 22, des copies certifiées de tout enrégistrement qui pour rait affecter en aucune manière les propriétés dans le dit Comté de Champlain; toutes personnes qui peuvent avoir enrégistré aux Trois-Rivières avant le 1. Mars dernier des hypothèques générales ou autres charges affectant en aucune manière les propriétés dans le dit Comté de Champlain, sont avertis de la faire connaître sans délai au Régistrateur du Comté de Saint Maurice; autrement ces enrégistremets seront inévitablement omis dans les copies ci-dessus mentionnées, et les personnes intéressées se en dans la nécessité d'enrégistrer de nouveau à leurs propres frais au Bureau d'Enrégistrement pour le Comté de Champlain. Trois-Rivières, ce 10 Avril 1844. j.

EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE Montréal. Dans l'affaire de JOSEPH BROUILLET, Banquieroutier. AVIS PUBLIC est donné par ces présentes, que les biens-fonds suivants de la banque-rouite, seront vendus par aucun public à l'Hôtel de Giraldi, en la Cité de Montréal, VENDREDI, le QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin, savoir:— Un lot de terre ou emplacement sis au sud sur la rue des Inspecteurs, dans la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, contenant environ quarante quatre pieds de front sur environ quatre vingt quatre pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front par la dite rue des Inspecteurs, en arrière par Madame Chequin, d'un côté par un nommé Bouchet, et de l'autre côté par un nommé Decroix, avec deux maisons en bois à un étage et une étable dessus construites. Et toute personnes ayant ou prétendant avoir aucun réclamation contre ou par rapport auxdits biens-fonds sont notifiées par ces présentes de les faire connaître à WILLIAM BADGLEY, Ecuyer un des Juges de Circuit pour le District de Montréal, à son Bureau dans la Cité de Montréal, dans le tems requis par la loi. C. E. ANDERSON, Syndic. Montréal 5 Juin 1

POURQUOI MOURREZ-VOUS? LE BAUME POUR LA VIE DU REVD. J. COVERT composé entièrement de végétaux est reconnu comme la médecine la plus salutaire pour la guéri on de tous maux de foie, qui ai jamais été connu dans le monde. Cette médecine ayant été éprouvée à fond durant des années dans les Etats Unis, pour le bonheur de milliers, est maintenant introduite dans les Canadas, et peut être achetée chez la plupart des principaux Droguistes, où on peut voir des témoignages et des certificats venant d'un grand nombre de personnes de la plus haute respectabilité; tels que médecins, révérends ministres, professeurs dans les collèges, &c. &c. Le propriétaire n'a aucun désir de faire une pompeuse annonce dans les colonnes d'un journal, mais demande simplement aux personnes qui sont atteintes de rhumes, maux, et toutes affections du foie, quelque aggraves ou depuis quelque temps qu'elles en sont atteintes, d'essayer le BAUME POUR LA VIE. JOHN CARTER et Cie, rue St. Paul, JOHN BIRKS et Cie, Place d'Armes, ALFRED SAVAGE et Cie, rue Not. Dame Oct. 1843. AGENT

POUDRE AMERICAIN VEG- TABLE POUR LES VERS. CETTE PREPARATION, la découverte d'un feu médecin américain ayant une pratique longue et étendue, a maintenant passé par l'épreuve de plusieurs années d'expérience, et est reconnue avec confiance comme une médecine sûre et efficace pour chasser les vers du système. Le propriétaire s'est fait un devoir de s'assurer des résultats de son usage dans tous les cas que sont venus à sa connaissance, et à son observation, et il a invariablement trouvé qu'elle produit les plus salutaires effets; assez fréquemment même après que presque toutes les préparations ordinaires recommandées pour les vers avaient été employées auparavant sans aucun avantage permanent. Ce fait peut être attesté par grand nombre de personnes de la plus haute respectabilité dans différentes parties du pays, et devrait engager les familles à avoir un paquet de ce remède toujours en leur possession. Ce remède est plaisant au goût, doux dans son opération, et peut être administré avec une parfaite sécurité à l'enfant le plus délicat. Préparé seulement par WILLIAM LYMAN et CIE, Chimistes et Droguistes. 13 Avril 1843. Montréal Canada. N. B. Faites attention que chaque paquet est signé. Le certificat suivant servira pour confirmer ce que l'on dit ci-dessus:— Montréal, 14 Mars 1843 Ceci est pour certifier que ma fille âgée d'environ deux ans, a soufferte des vers pour quelques mois passés, durant lequel tems j'essayai différents remèdes hautement recommandés, parmi lesquels je lui administrai quatorze bouteilles Vermifuges de Talmestock sans effet, on abates ment sensible de symptômes; j'essayai subséquemment un des poudres végétables pour les vers, qui lui fit rendre pas moins que quatre vingt seize vers; elle paraît tout-à-fait soulagée et sa santé s'améliore rapidement. J'ai beaucoup de plaisir à recommander les Poudres Végétales Américaines pour les vers. (Signé) DANIEL WOODS, Rue Kingtone.

GENERAL AGENCY AND COMMISSION OFFICE, 18, Cornhill, London. OPPOSITE THE ROYAL EXCHANGE. Aux marchands, chambres de nouvelles commerciales, librairies publiques, sociétés agricoles, officiers de l'armée, imprimeurs et jouralistes, demeurant au Canada, et aux Colons en général. P. L. SIMMONDS, agent général et le liberté d'offrir ses services à ses amis et au peuple de la colonie en général, et les informe qu'il est prêt maintenant à recevoir des demandes pour objets de tout genre et de toute quantité, aux prix les plus bas des marchés du jour, et à se charger de transactions aux conditions les plus libérales, pourvu qu'il soit fourni de traites d'une date plus ou moins reculée, et qu'il puisse se référer pour le paiement à quelque maison de Londres ou de Liverpool. P. L. Simmonds recevra des consignations de toutes sortes de marchandises, à vendre à commission, et à la réception des connaissances, il acceptera les traites de trois mois pour les deux tiers du montant. Toutes consignations confiées à ses soins seront disposées avec la plus grande activité possible; et les ventes faites avec la plus grande attention pour l'intérêt des intéressés. Il se flatte que son expérience des affaires générales se trouve dans une longue suite d'années aux Indes Occidentales, et plus tard dans l'Amérique du Nord et dans toutes les colonies britanniques, avec celle de plusieurs années comme agent des colonies à Londres, jointe à la vigilance, aux soins et au jugement, le met en mesure de satisfaire ceux qui voudront le favoriser de leurs commandes. N. B. Les parents qui font passer leurs enfants en Angleterre pour leur éducation peuvent s'adresser avec confiance à M. Simmonds qui se charge de les placer dans les établissements les plus respectables où la plus grande attention sera donnée à la morale, à leur avancement, et à leur éducation. Toutes lettres doivent être affranchies. Pour plus de renseignements on pourra s'adresser à Québec chez W. Kembla, écuyer; MM. Thos. Cary & Cie; à Toronto, chez M. H. Scobie (de qui M. S. est personnellement connu); à Montréal, chez M. W. Flew. (de qui il est aussi personnellement connu) et chez M. D. McDonald; à Kingston, chez M. S. Rowland.

LA CRISE MINISTERIELE ET L'hon. D. B. Viger. Ce Pamphlet est à vendre Ce Bureau. PRIX 30 SOUS.

EMPOI DE RIZ PATENTE DE JONES. UN article très supérieur de deux fois la force de l'emploi ordinaire, à vendre par WM. LYMAN et CIE, Rue St. Paul. 22 août 1843.

Adresse des affaire. Dans cette liste, on publie les Adresses à raison de cinq chelins pour la première ligne et 2s. 6d. pour chaque ligne suivante pour l'année, payable d'avance A. N. GOUIN, AVOCAT. Rue St. Vincent, No. 24.

T. J. J. LORANGER, AVOCAT. Rue St. Vincent, No. 24.

ADOLPHUS M. HART, Avocat. No. 8, RUE ST. VINCENT.

G. JOSEPH, AVOCAT. No. 35, Petite rue St. Jacques. 21 Oct. 1843.

L. A. OLIVIER, Avocat. Rue Sainte-Therese, 25 mars 1844.-y-ls.

Dr. Wolfred Nilson, AU COIN DES RUES ST. JACQUES ET ST. LAURENT. MONTREAL. 13 sept. 1842.

HORACE NELSON, M. D. Bureu avec celui du DR. WOLFRED NELSON. Encoignure de la petite rue St. Jacques, rue S. Laurent. j-40.

OVIDE LEBLANC ET J. L. DE BELLEFEUILLE NOTAIRES. ONT leur ETUDE dans les Offices et Voies ci-dessus occupés par H. GRIFFIN, Ecuyer, N. P., au No. 27, Petite Rue St. JACQUES. 28 mai.-11 11.

R. S. M. BOUCHETTE, AVOCAT. No. 8 Rue St. Vincent. 17 août 1843

C. C. SPENARD, N. P. Petite rue St. Jacques. Vis-à-vis le Bureau de l'hon. La Fontaine

GEORGE BOUCHERVILLE, AVOCAT AU BAS DU CHAMPE DE MARS ET DE LA RUE ST. GABRIEL. 23. Rue Craig, Montréal,

E. LAMARCHE, MARCHAND TAILLEUR, Faubourg Québec, Rue Montcalme No 45.

EDMOND CLEMENT, N. P. Bureau avec celui de L. S. Martin, Ecuyer N. P. Rue Notre Dame No. 205. Montréal 7 Mai 1844.

JOHN MCDONELL, AVOCAT. Cons des rues St. Vincent et St. Amable, Vis-à-vis le Bureau de C. S. Cherrier, Ecuyer, Avocat. 1-m.

LE DR. CARTER. A transporté sa demeure de 111 Rue Craig, à une des maisons neuves de Mr. Louis Com- Vis-à-vis la Boutique de Mr. Thornton, carrossier. JOHN DOUGALL. 11 mai.

LES AFFAIRES ci-dessus conduites par le Soussigné, en cette ville, seront continuées sous les noms et raison de DOUGALL, RED-PATH et Cie, Mr. PETER REDPATH étant entré comme associé le 1er du courant. JOHN DOUGALL. 11 mai.

LE DR. GUERIN. A FIXÉ SON OFFICE A L'ENTREE DE LA Grande Rue du faubourg Québec PORTE VOISINE DU No. 44.

A. MONTREUIL, BUREAU DE NOTAIRE. Rue Ste. Marie. DEMEURE, RUE GRANT, FAUBOURG DE QUEBEC. 11 Oct. 184

CANE, MACFARLANE & BROWNE, D'Experts Arpenteurs Provinciaux INGENIEURS CIVILS ET ARCHITECTES, Bureau 5, rue St. François Xavier. N. B. Ouvrages des Artisans mesuré et évalué 28 Mai 1844.

CHAPELEAU ET LAMOTHE, RETIERS. Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de Mrs. J. STARK et Cie et LOUIS PERRAULT. Montréal 5 Mars 1844.

DR. C. A. REGNAULT, Médecin et Chirurgien Français, DE LA FACULTE DE MEDECINE DE PARIS. Licencié en Angleterre et en Canada, Maison neuve de Mr. de CHANTAL. Coin des rues Craig et St. Urbain, en face l'Eglise Paroissiale.